**Règlement intérieur**

**Tenue**

Une tenue correcte est exigée: Pantalon plutôt moulant ou d’équitation (éviter les jeans), botte de pluie ou d’équitation ou mini chaps et bottines (éviter les lacets), et un casque homologué ( la structure peut en fournir un mais pour des raisons d’hygiène il est préférable que chaque enfant et le sien)

**Paiement**

**Le paiement s‘effectue au trimestre** possibilité de faire 3 chèques déposables tous les mois. Tout cavalier qui monte au sein de l’établissement doit être à jour de sa cotisation et de son assurance cavalier (ou licence).

**Absence:** en cas d’absence le club devra en être informé 24h à l’avance et fournir un certificat médical pour pouvoir bénéficier d’un cours de rattrapage. Le rattrapage du ou des cours devra se faire dans le trimestre en cours. L’établissement rappelle que les cours sont maintenus pendant les vacances scolaire aux mêmes horaires et en plus auront lieu des stages à la journée les autres jours de la semaine des vacances . En cas d’absence pendant les vacances il faudra en avertir le club le plus tôt possible pour pouvoir prévoir des jours de rattrapage. Si ces closes ne sont pas respectées le club ne fera pas rattraper les cours.

**Intempéries**

En cas d’intempérie les enfants pourront assister au cours mais il sera fait à l’intérieur en salle ou dans l’écuries autour du poney où des cours d’hippologie seront donnés. Les cours sont donc maintenus , l’établissement rappelle qu’en cas d’absence il faut prévenir le club 24h à l’avance pour bénéficier d’une heure de rattrapage (sauf présentation d’un certificat médical).

**Après la leçon**

Les enfants ayant fini leur cours pourront attendre leurs parents dans l‘enceinte du poney club. En aucun cas le club sera responsable en cas d’accident si les parents décident de les laisser plus longtemps après la leçon.

**Présence des parents**

Comme dans beaucoup d’autre sport **la présence des parents n’est pas conseillée** pour ne pas perturber l’attention des enfants.

Toutefois elle peut être tolérée à titre occasionnel. Le club house reste à votre disposition en attendant votre enfant.

**Les chevaux**

Aucune personne n’est autorisée à entrer dans le box ou manipuler, un autre cheval que le sien sans en avoir été invité.

Seul le personnel de l’établissement à le droit de nourrir les chevaux

**Défense d’entrée**

Le hangar peut être dangereux pour ses visiteurs. Il est donc interdit d’y pénétrer.

**La salle d’accueil**

Le bureau ou accueil restera ouvert comme lieu de discussion ou de détente. .

 Ce lieu doit rester propre et toute personne qui occupera cet espace devra être concerné par son entretien.

Tout services proposés en salle d’accueil n’est pas un du, l’établissement demande donc à ses clients et visiteurs de les respecter et de ne pas en abuser .

**Entretien des locaux**

En cas de détérioration quelque soit son importance les clients et visiteurs devront en informer l’établissement.

**Sécurité**

En aucun cas les cavaliers ne devrons monter leur chevaux sans bombe dans l’enceinte de l’établissement.

**Circulation**

Aucun véhicule autre que ceux de l’établissement ne devra circuler ailleurs que sur les emplacements de parking .

**Chiens et autres animaux**

Les chiens devront être tenus en laisse et en aucun cas errer seul dans l’établissement. S’ils venaient à s’oublier leurs maîtres devront nettoyer immédiatement. Seul les chiens de l’établissement ont le droit de circuler librement et de pénétrer dans le bureau ceci pour éviter toute bagarres entre eux.

 **Signature suivi de la mention  « Lu et approuvé »**